

COUT DES PRESTATIONS

MODE DE CALCUL

Tous les actes, tarifés ou non, sont stipulés hors taxes. Il sera facturé en sus : - La TVA au taux de 20,00 % ; - L'indemnité forfaitaire de transports, pour tous les actes à 9.40 euros hors taxes ; - Les débours exposés (articles R.444-12 et article annexe 4-8-I du code de commerce pour les actes tarifés)

REMUNERATIONS TARIFEES tarif applicable depuis le 1er mai 2024

Voir Livre IV Titre IV bis du Code de Commerce et articles A.444-10 à A.444-52 du même code.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000032127742/

Nous tenons les textes en vigueur ou un Code de Commerce à votre disposition sur simple demande.

REMUNERATIONS LIBRES

Pour les démarches et prestations supplémentaires (non répétibles) - Annexe 4-9 décret 2016-230 du 26 février 2016 – Article R444-16 du code de commerce

ACTES EXTRAJUDICIAIRES	COUTS HT	COUTS TTC
Constats divers (Taux horaire)	357.67 €	429.20 €
Rédaction d'actes divers hors tarif réglementé	250.00 €	300.00 €
Rédaction signification article 1690 article Code civil et art 2362 Code civil	100.00 €	120.00 €
Rédaction de congés hors tarif règlementé	375.00 €	450.00 €

PRESTATIONS ET DEMARCHES	COUTS HT	COUTS TTC
Courriers divers	3.00 €	3.60 €
Frais de retour	18.00 €	21.60 €
Vérification des pièces	15.00 €	18.00 €
Changement d'adresse	18.00 €	21.60 €
Frais de tentative	25.00 €	30.00 €
Pilotage (Coût par département)	30.00 €	36.00 €
Pilotage avec urgence (Coût par département)	100.00 €	120.00 €
Prise date audience	15.00 €	18.00 €
Placement	15.00 €	18.00 €
Diligences particulières (Tarif Horaire)	250.00 €	300.00 €

Cette liste ne pouvant avoir un caractère exhaustif, nous sommes à votre entière disposition pour l'établissement d'un devis détaillé.